**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE**

- ***** Delineation de la zone verte
- ZONES DE BASE**
- Zones urbanisees ou destinees a etre urbanisees**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
 - HAB-2 zone d'habitation 2
 - Zones mixtes
 - MIX-u zone mixte urbaine
 - MIX-e zone mixte urbaine « Bruxelles et Joux »
 - MIX-c zone mixte urbaine « Kifield »
 - MIX-s zone mixte urbaine « Schilas »
 - MIX-n zone mixte rurale
 - Zones de batiments et d'equipements publics
 - BEP-POS zone de batiments et d'equipements publics - BEP POS
 - BEP zone de batiments et d'equipements publics - EP POS
 - Zones d'activites**
 - COE-1 zone d'activites economiques communale type 1
 - COE-2 zone d'activites economiques communale type 1 « Bruxelles »
 - COE-3 zone d'activites economiques communale type 2
 - Zones de gares ferroviaires et routieres
 - Zones de sports et de loisirs
 - MES-C zone de sport et de loisir - camping
 - MES-E zone de sport et de loisir - champs de st
 - MES-D zone de sport et de loisir - elite
 - MES-A zone de sport et de loisir - equestre
 - MES-P zone de sport et de loisir - plan air
 - Zones speciales
 - JONC zone speciale « Joux »
 - RIB zone speciale « Ribesville »
 - SAN zone speciale « Sandweiler »
 - JAR zone de jardins familiaux
 - Zone de parc public
 - Zone de verdure
- Zone verte**
- AIR Zone agricole
 - FOR Zone forestiere

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise a un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- NO-HS-01 numero de la zone soumise a un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- Zone d'aménagement différencié
- ZAB-HW-01 numero de la zone d'aménagement différencié
- Zones de servitude « urbanisation »
 - servitude « urbanisation » - corridor écologique
 - servitude « urbanisation » - élément naturel
 - servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »
 - couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type « environnement construit »
 - construction à conserver
 - peù patrimoniale à conserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
- Zones de droit de 65 m

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire**
 - POC « Aéroport et environs »
 - RZ de 17 mai 2008 relatif au régime du plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »
 - POC « Aires de base pour réseaux publics de communications mobiles »
 - RZ de 23 janvier 2008 relatif au régime des plans de secteur « Aires de base pour réseaux publics de communications mobiles »
- à la protection de la nature et des ressources naturelles**
 - Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclaré « ZH Rosebarm (ZH 49)
 - Administration de la Nature et du Pays, 27/04/2004, 10/04
 - Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
 - INPN, Direction communale Nature 2000 - Joux-Hesperange - ZSC - Zone spéciale de conservation
 - à la protection des sites et monuments nationaux
 - Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
 - Mémoire de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets classés d'un protection nationale du 16 janvier 2010
- à la gestion de l'eau**
 - Zone de protection immédiate (ZPS I)
 - Administration de la Gestion de l'Eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable ordonnées par règlement grand-ducal, 2010
 - Zone de protection algébrique (ZPS II)
 - Administration de la Gestion de l'Eau, division des eaux souterraines et des eaux profondes, zones de protection d'eau potable ordonnées par règlement grand-ducal, 2010
 - Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
 - Administration de la Gestion de l'Eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
 - Zone inondable - HQ100 (probabilité moyenne)
 - Administration de la Gestion de l'Eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
 - Zone inondable - HQ extrême (très probable)
 - Administration de la Gestion de l'Eau, division de l'hydraulique, cartes des zones inondables (jus 100), 2013
 - aux réseaux d'infrastructures de transport national
 - Emprises nécessaires pour la réalisation du pile d'échange Howald et du démantèlement de la rue des Schilas
 - Loi du 17 août 2010 relative au régime du pile d'échange Howald et au démantèlement de la rue des Schilas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2016 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)

Habitats d'espèces protégées Art.17 (voir SUP)

Habitats d'espèces protégées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

| Dénomination du nouveau quartier | | | |
|----------------------------------|------|------|------|
| Zonage | | | |
| COS | max. | CUS | max. |
| CSS | max. | DL | max. |
| NO-HS-01 | 0,25 | 0,85 | 30 |
| NO-HS-02 | 0,50 | 0,95 | 30 |
| NO-HS-03 | 0,40 | 0,55 | 35 |
| NO-HS-04a | 0,90 | 0,90 | 55 |
| NO-HS-04b | 0,98 | DL | 95 |
| NO-HS-05 | 0,65 | 1,00 | 100 |
| NO-HS-06 | 0,60 | 0,65 | 35 |

FOND DE PLAN

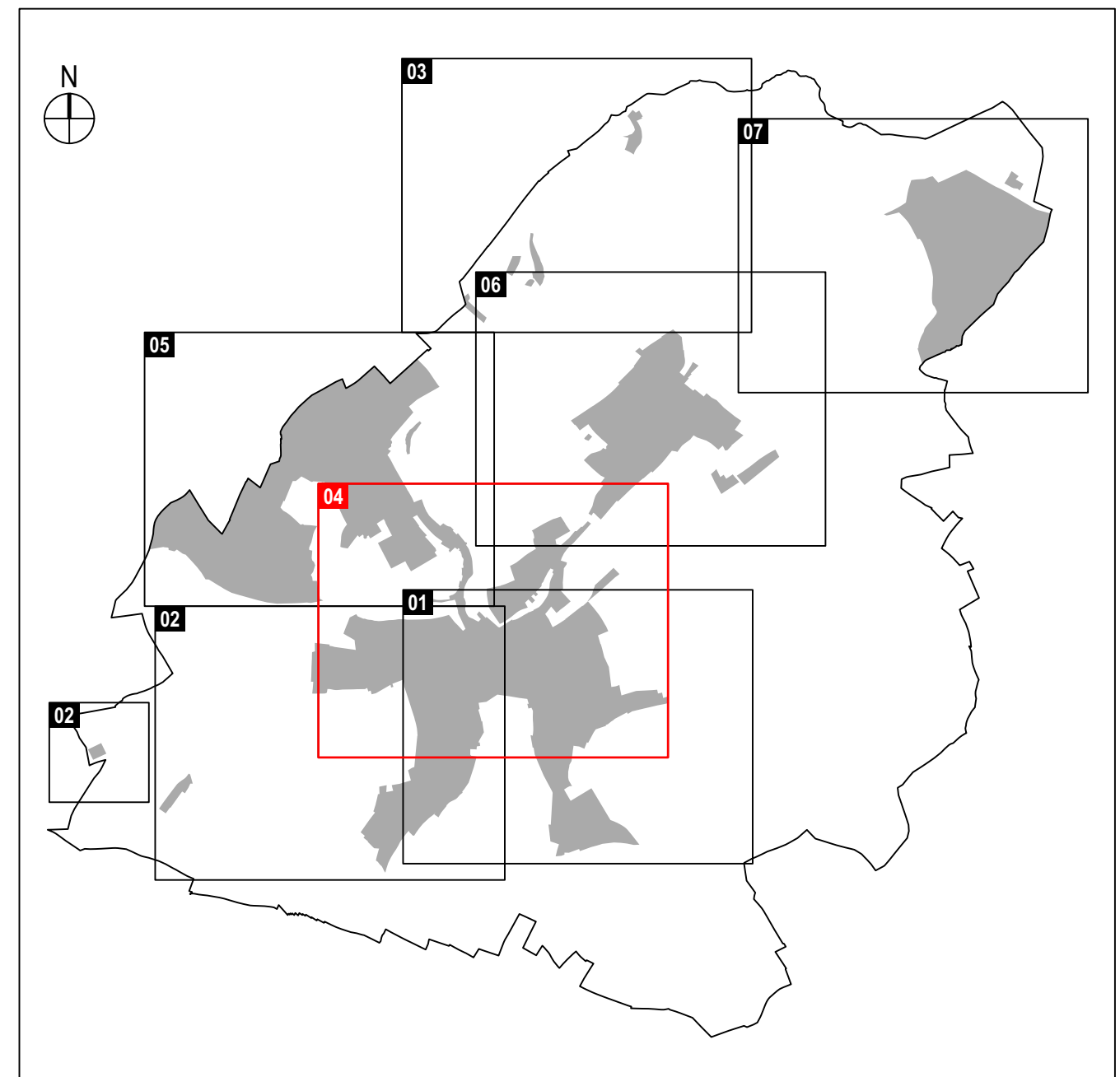
- PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF012
- limite du territoire communal
 - limite paroissiale
 - bâtiment existant
 - toponyme
 - numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

- BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-LTC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM
- bâtiment existant (BD-Topo)
 - bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
 - bâtiment démolit (orthophotos / visite des lieux DM)
 - cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
 - élag / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
 - rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas d'écart entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'habitat, l'aspect cadastral des fonds concernés est à consulter.

**PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE**

| | | |
|--|------------|--|
| MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE 474, ROUTE DE THIONVILLE, 1588 HESPERANGE TELEPHONE 360 8881 / TELECOPIE 360 9008 | | DATE: 02/04/2019 |
| MATRE D'OEUVRE DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 1181 GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE, 1131 LUXEMBOURG TELEPHONE 261 888 11 / TELECOPIE 261 888 50 FLANRISCHES STRASSE 1 / 50674 KÖLN / ALLEMAGNE TELEPHONE 021 930 888-0 / TELECOPIE 021 930 888-50 | | DATE: 02/04/2019 |
| SAISIE CONSEIL COMMUNAL | | |
| COMMISSION D'AMENAGEMENT | | |
| VOTE CONSEIL COMMUNAL | | |
| MINISTRE DE L'INTERIEUR | | MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE |
| MODIFICATIONS | | |
| f | | |
| e | | |
| d | | |
| c | | |
| b | 17.12.2008 | MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE PREF. 24/01/2010 DU 18.08.2010 |
| a | 04.11.2019 | MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE PREF. 24/01/2010 DU 18.08.2010 |
| INDICE | | |
| NOM | DATE | DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS |
| OBJET | | |
| PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HESPERANGE | | |
| Version coordonnée | | |
| NOM | DATE | N° PROJET |
| DESS. | PH. BKA | 18.02.2019 |
| CONTR. | | 1335 |
| RESP. | | H - P A G - 0 4 |
| | | INDICE |
| | | b |
| FORMAT 138 x 78,8 CM | | |
| ECHELLE 1:2.500 | | |

© GROSSE FONDEUR PLAN - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE NON PROTECTE PAR LE DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE